

Je m'engage à respecter et à faire respecter par les entreprises intervenant sur ce chantier le règlement de voirie de la ville de Saint-Jean-de-Monts dont j'ai pris connaissance, ainsi que l'arrêté temporaire demandé.

À le Signature du pétitionnaire,	Date de dépôt en Mairie : Transmis au service gestionnaire de la voirie avec avis : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Observations éventuelles et motivation de l'avis défavorable :
(Observations éventuelles) :	À, le Le Maire,

Cette demande doit être impérativement déposée aux Services Techniques de Saint-Jean-de-Monts, au moins 30 jours avant la date prévue d'occupation.

Pièces à joindre : plan d'exécution des travaux précisant le tracé des travaux, l'emprise du chantier, les aires de stockage et la signalisation temporaire et de police posée par l'intervenant (pour les concessionnaires uniquement en cas de modification par rapport aux pièces déjà envoyées dans le cas de l'article 2.II)